

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Absents : 5

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 1

Votants : 23

- dont « pour » : 23

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200072304-20180619-D2018145-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2018

Publication : 20/06/2018



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix huit, le dix neuf juin à 14 heures trente, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 15 juin 2018 se sont réunis dans la salle des fêtes de Meyrones 04530 Val d'Oronaye sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, PIGNATEL Agnès, STUPNICKI Josiane, ESPANET Martine (*départ après la question n°27*), OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre (*départ après la question n°27*), PAYOT Jean-Michel, BAGUE Patrice, BÉRCHER Francis, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BULTEL Jean-Pierre, TRON Jean-Michel (*départ après la question n°27*), MASSE Roger, BOUVET Patrick et M. NICOLAS Yves.

EXCUSES : MM. MARTIN Jacques, PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à Mme STUPNICKY Josiane et M. FERRON Jean.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2018/145

OBJET : REGIE UBAYE SKI - REAJUSTEMENT DU SALAIRE DU RESPONSABLE DES PISTES DE LA STATION DE SAINTE-ANNE AYANT REMPLACÉ LE CHEF D'EXPLOITATION DURANT SON CONGE MALADIE PENDANT LA SAISON D'HIVER 2016-2017.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT que le responsable des pistes de la station de ski de Sainte-Anne a remplacé le chef d'exploitation de ladite station durant son arrêt de travail pour la saison d'hiver 2016-2017 ;

CONSIDERANT qu'il convient de réajuster son salaire durant cette période ;

CONFORMEMENT aux dispositions de la Convention Collective des Remontées Mécaniques et Domaines Skiabiles ;

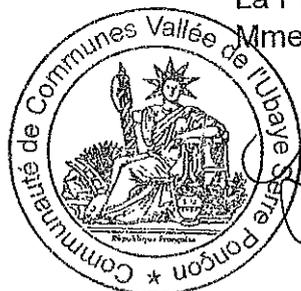
VU l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie Ubaye Ski, réuni le 13 juin 2018 ;

Sur Proposition de la Présidente,
Après délibéré,

- **AUTORISE** le versement de la somme de **1 375,48 €** brut à Monsieur **[REDACTED]** responsable des pistes de la station de Ste Anne.
- **PRECISE** que les crédits afférents au paiement de cette indemnisation ont été prévus au chapitre 012 du budget 2018 de la Régie Ubaye Ski.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme VAGINAY Sophie



Séance du 19 juin 2018